

**Remplacement et extensions ordinaires des réseaux
des Services industriels pour l'exercice 2002**

Préavis n°250

Lausanne, le 18 octobre 2001

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'600'000 de francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SI) lors de l'exercice 2002.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, eau, électricité) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites.

3. Situation des crédit-cadres annuels ouverts au 31 août 2001

3.1 Service du gaz

Année	Crédit octroyé	Montants payés ou engagés
	Fr.	Fr.
1999	4.9 Mio.	4'953'574.--
2000	4.9 Mio.	4'986'454.--
2001	4.5 Mio.	795'046.--

3.2 Service des eaux

Année	Crédit octroyé	Montants payés ou engagés
	Fr.	Fr.
1999	3.1 Mio.	3'614'657.--
2000	3.1 Mio.	2'126'345.--
2001	2.9 Mio.	--

3.3 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé	Montants payés ou engagés
	Fr.	Fr.
1999	5.0 Mio.	4'120'918.--
2000	* 7.2 Mio.	6'582'023.--
2001	4.5 Mio.	2'762'435.--

* y compris 1.7 mio. pour multimédias

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2001, 2002 voire en 2003. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années;
- lorsque les travaux à mettre en oeuvre impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (État, communes, Swisscom, etc.), il n'est pas rare que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou l'autre d'entre elles;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou lotissements oblige les services à retarder la fin des travaux prévus pour leur alimentation.

D'autre part, le service des eaux et celui du gaz utilisent fortement le budget annuel pour leurs travaux du début de l'année. Cela a pour conséquence que les ouvertures de crédits liés aux extensions ordinaires (projets multiannuels) commencent à la fin du printemps pour le gaz et en septembre pour le service des eaux.

Pour le budget 2003, la Municipalité réexaminera la situation dans le domaine du gaz et de l'eau comme elle l'a déjà fait pour l'électricité, le télé-réseau et le chauffage à distance. A cette occasion, la partie des dépenses d'investissement qui se trouve dans le budget annuel devrait être sortie de celui-ci et portée aux extensions ordinaires.

4. Extensions ordinaires 2002

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SI, la direction des Travaux par son service d'assainissement, les communes alimentées en énergies, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2002 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter;
- l'avancement des études;
- la disponibilité du personnel;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

Service du gaz et du chauffage à distance

fr.

Réseau de distribution du gaz

Remplacement de canalisations :

- à Lausanne	1'200'000.-	
- hors Lausanne	510'000.-	1'710'000.-

Pose de nouvelles canalisations :

- à Lausanne	150'000.-	
- hors Lausanne	1'940'000.-	2'090'000.-
Conduite principale de transport haute pression		1'000'000.-

Total		4'800'000.-
-------------	--	-------------

Service des eaux

fr.

fr.

Réseau de distribution

Remplacement de canalisations :

- à Lausanne	2'090'000.-	
- hors Lausanne	1'780'000.-	3'870'000.-

Pose de nouvelles canalisations :

- hors Lausanne		130'000.-
-----------------------	--	-----------

Total		4'000'000.-
-------------	--	-------------

Service de l'électricité

fr.

fr.

Réseaux de distribution

Réseau de Saint-Maurice

- Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation		90'000.-
---	--	----------

Réseau de Lausanne

- Construction et adaptation de postes de transformation (bâtiments)	140'000.-	
--	-----------	--

Extension du réseau aérien moyenne et basse tensions	140'000.-	
--	-----------	--

- Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail	2'140'000.-	
---	-------------	--

A reporter	2'420'000.-	90'000.-
Report	2'420'000.-	90'000.-
- Équipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation	930'000.-	
- Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions.....	290'000.-	
- Achats et remplacement de compteurs.....	590'000.-	
- Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	480'000.-	4'710'000.--
Total		<u>4'800'000.-</u>

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires 1998, apparaît ci-dessous la distinction entre les dépenses liées au développement ou à l'entretien des infrastructures.

Développement des infrastructures :	fr.	4'700'000.--
Entretien des infrastructures :	fr.	8'900'000.--
Total	fr.	<u>13'600'000.--</u>

5. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements des années 2002 et 2003 pour un montant de fr. 13'600'000.--.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 250 de la Municipalité, du 18 octobre 2001;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 13'600'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	fr.
Réseau du service du gaz	4'800'000.-
Réseau du service des eaux	4'000'000.-
Réseaux du service de l'électricité	4'800'000.-
Total	<u>13'600'000.-</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche